2023/003

République Française

Commune de Roches-Lès-Blamont

Procès verbal du conseil municipal du 15 février 2023 à 19 heures 30

Date de la convocation : le 8 février 2023.

Présents : Nadine BROGLIA, Francis CHENAIL, William DUBAS, Peggy ERARD, Jessica GAUFFROY, Bruno GIGANTE, Sabine GROSRENAUD, Jean-Pierre GUINARD, Georges HABERSTICH, Olivier LAMY, Didier MONNOT, Alexis NOIR, Daniel RENAUD.

Excusés : Marie-Lise BURKHALTER, Alexandre GUYOT, (procuration donnée à Daniel RENAUD).

Secrétaire de séance : Alexis NOIR.

POUR :	14	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0

Approbation du compte rendu de la séance du 6 février 2023 : Le compte rendu de la séance du 6 février 2023 est adopté à l'unanimité. Aucune remarque n'est formulée.

POUR :	14	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0

Ordre du jour :

1. Prêt relais pour la construction de la nouvelle école maternelle.
2. Demande de subvention auprès du SYDED pour l'installation photovoltaïque de la nouvelle école maternelle.
3. Divers.

1. DCM 2023-002 – Prêt relais pour la construction de la nouvelle école maternelle

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
Vu le plan de financement prévisionnel des travaux de construction de la nouvelle école maternelle,
Considérant que pour le financement des travaux de construction de la nouvelle école maternelle, dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA, il y a lieu de recourir à un prêt relais à hauteur de 1 000 000 euros,
Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,
Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,
Vu les offres faites à la commune par les organismes bancaires, présentées en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE de contracter un prêt relais d'un montant de 1 000 000 €, pour une durée de 3 ans, auprès de la Banque Populaire, à un taux fixe de 3,54 %.
AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et à réaliser toutes les démarches nécessaires.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. **DCM 2023-003 – Demande de subvention auprès du SYDED pour l'installation photovoltaïque de la nouvelle école maternelle**

M. le Maire explique que le projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la future école maternelle (bâtiment dont les travaux de construction vont être entrepris prochainement) peut bénéficier d'une subvention du SYDED à hauteur de 25 % du montant HT de l'assiette éligible.

Le coût prévisionnel de l'installation photovoltaïque (18 panneaux solaires) s'élève à 21 220,95 € HT, soit 25 465,14 € TTC.

Les frais de raccordement au réseau EDF et une partie de la maîtrise d'œuvre peuvent être pris en compte dans l'assiette subventionnable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- s'engage à réaliser et financer l'opération présentée ci-dessus ;
- sollicite le soutien et la participation financière du SYDED ;
- indique qu'aucune autre aide publique n'est sollicitée pour l'installation photovoltaïque.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. **Divers :**

- M. le Maire présente les prévisions d'épandage des boues de la station d'épuration de Montbéliard / Ste Suzanne. La parcelle concernée par l'épandage se situe entre la Combe Araguay et le village de Meslières.
- Projet d'extinction de l'éclairage public : le sondage réalisé par la commune montre qu'une majorité de personnes est favorable à l'extinction de l'éclairage public entre 23H et 5 H, pour limiter les dépenses énergétiques.
- Affouage : suite à l'intervention de l'entreprise MASSON pour l'abattage des grumes, le marquage des lots d'affouage est en cours. Le tirage au sort des lots aura lieu prochainement.
- Daniel RENAUD fait un point sur l'organisation du trail ASCAP / Les Balcons du Lomont qui aura lieu le dimanche 2 avril 2023 à ROCHES LES BLAMONT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.